

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Réunion du Jeudi 11 avril 2024**  
**COMPTE-RENDU**

Date de convocation : vendredi 5 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 76

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de conseillers votants : 46

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Jean-Claude COURANT - François CHARLIER - Janick LEGER - Bernard LEROY - Jean-Pierre CABOURDIN - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jacky BIDAULT - Daniel JUBERT - Jean-Pierre DUVERE - José PIRES - Richard JACQUET - Jean-Luc FLAMBARD - Georgio LOISEAU - Hervé PICARD - Gildas FORT - Nicole LABICHE - Fadilla BENAMARA - Nadine LEFEBVRE - Arnaud LEVITRE - Marie-Joëlle LENFANT - François VIGOR - Jean-Marc MOGLIA - René DUFOUR - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Patrick MAUGARS - Serge MARAIS - Hervé GAMBLIN - Didier GUERINOT - Philippe COLLAS - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOEL - Christian GOSTOLI - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Philippe BODINEAU - Sylvie LANGEARD - Stéphane BRUNET - Michel DRUAIS - Frédéric ALLOT - Liliane BOURGEOIS - Jean-Jacques COQUELET.

**CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Nathalie BREEMEERSCH à Gwenaël JAHIER.

**POUVOIRS :**

Monsieur JUMEL à Monsieur LEROY, Monsieur LE FUR à Monsieur VIGOR.

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Daniel BAYART - Florence LAMBERT - Pierre MAZURIER - David POLLET - Odile HANTZ - Agnès LABIGNE - Dominique SIMON.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT**

Régis PETIT - Vinciane MASURE - Isabelle THEODIN - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER

**Secrétaire : Joris BENIER**

**Ordre du jour :**

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Tourisme	SUBVENTIONS - TOURISME - Participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'Association des Anciens et amis de la batellerie à Poses - Autorisation	Joris BENIER
2	Valorisation du patrimoine	SUBVENTIONS - VALORISATION DU PATRIMOINE - CHATEAU DE GAILLON - Travaux de rénovation et de confortement du mur de soutènement du jardin haut du château de Gaillon - Association CHAM - Avenant n°1 à la convention - Autorisation	François CHARLIER
3	Commerce et artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Culture et Loisirs - Subvention 2024 - Signature	Richard JACQUET

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
		d'une convention - Autorisation	
4	Cohésions territoriales	COHESIONS TERRITORIALES - Participation financière à la Mission locale de Louviers-Val de Reuil-Andelle pour l'année 2024 - Convention - Autorisation	Anne TERLEZ
5	Cohésions territoriales	COHESIONS TERRITORIALES - Association P.I.M.M.S. Médiation Seine-Eure - Subvention 2024 - Convention - Autorisation	Bernard LEROY
6	Cohésions territoriales	COHESIONS TERRITORIALES - Conseil départemental de l'accès au Droit (CDAD) - Participation financière pour l'année 2024 - Autorisation	Bernard LEROY
7	Valorisation du patrimoine	CULTURE - Association Dans le sens de barge - Exposition "Amers remarquables" - Subvention - Convention - autorisation	Bernard LEROY
8	Administration générale	Examen de l'ordre du jour provisoire du Conseil communautaire du jeudi 18 avril 2024	Bernard LEROY
9		Questions diverses	

\*\*\*\*\*

**I/ DB 2024-35 - SUBVENTIONS - TOURISME - Participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'association des Anciens et amis de la batellerie à Poses - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur BENIER, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une participation financière de 19 000 € pour le fonctionnement annuel de l'association des *Anciens et amis de la batellerie à Poses*.

Le musée de la batellerie de Poses plonge les visiteurs au cœur de la vie des marinières et offre une découverte originale du patrimoine fluvial de la Seine grâce à ses deux bateaux-musées :

- le *Fauvette* : un remorqueur fluvial classé Monument historique (propriété de la commune de Poses) remis dans son état d'origine (1928), permet de découvrir la vie à bord de l'époque, la salle des machines, la timonerie et les logements ;
- la péniche *Midway* qui retrace l'histoire de la Seine et les différentes techniques de navigation.

Le musée est aujourd'hui géré par l'association des *Anciens et amis de la batellerie à Poses* qui organise aussi l'ouverture au public (individuel et groupe).

Monsieur DUVÉREÉ a profité de cette délibération pour rendre hommage à Monsieur Martial GAUTHIER qui fut à l'origine de cette association.

**II/ DB 2024-36 - SUBVENTIONS - CHATEAU DE GAILLON - Travaux de rénovation et de confortement du mur de soutènement du jardin haut du château de Gaillon - Association CHAM - Avenant n°1 à la convention - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention initiale signée avec l'association *Chartiers Histoire & Architecture Médiévales (C.H.A.M)*.

Par décision de Bureau n°2023-5 en date du 2 février 2023, la Communauté d'agglomération Seine-Eure a signé une convention de partenariat avec l'association *Chartiers Histoire & Architecture Médiévales (C.H.A.M)* afin de lancer une campagne de travaux de rénovation et de confortement du mur de soutènement du jardin haut du château de Gaillon.

Conclue pour une durée de 4 ans, cette convention visait les objectifs suivants :

- restaurer/conservier les ouvrages confiés et identifiés ;
- initier des jeunes aux métiers du patrimoine avec la transmission de savoir-faire ;
- former les publics à la restauration du patrimoine et à la médiation sur ces actions ;
- contribuer à une action citoyenne d'intérêt général.

Conformément aux budgets annuels figurant dans la convention initiale, la Communauté d'agglomération Seine-Eure devait verser à l'association C.H.A.M des dotations annuelles destinées à couvrir les coûts estimatifs du chantier-école pour les années 2023 à 2026 selon les montants prévisionnels suivants :

- 2023 : 181 566 € ;
- 2024 : 177 066 € ;
- 2025 : 177 066 € ;
- 2026 : 167 066 €.

La première campagne a fait l'objet d'un bilan. Si la Communauté d'agglomération a reconnu la qualité du travail mené, C.H.A.M. a estimé que des ajustements étaient nécessaires afin de pérenniser le chantier. En conséquence, les deux parties se proposent de conclure un avenant à la convention initiale autorisant les évolutions suivantes :

Sur l'organisation et les finalités du chantier :

- C.H.A.M. souhaite désormais former les stagiaires selon le référentiel du bâti ancien afin de les préparer à un éventuel examen au titre de maçon du bâti ancien ;
- C.H.A.M. souhaite accueillir des groupes de publics autour des actions de médiation en lien avec les activités du chantier.

Sur l'organisation des campagnes :

- campagne 2025 de mi-février à mi-octobre ;
- campagne 2026 de mi-février à mi-octobre.

Sur l'aspect financier, la décomposition annuelle est modifiée comme suit :

- 2024 : 181 138 € ;
- 2025 : 179 618 € ;
- 2026 : 179 618 €.

### **III/ DB 2024-37 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Culture et Loisirs - Subvention 2024 - Signature d'une convention - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention de 3 500 € à l'association *Culture et Loisirs* afin de l'aider à organiser son exposition de verres contemporains qui aura lieu du 19 Avril au 5 mai 2024 sur la commune d'Alizay.

### **IV/ DB 2024-38 - COHESIONS TERRITORIALES - Participation financière à la Mission locale de Louviers-Val de Reuil-Andelle pour l'année 2024 - Convention - Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide d'apporter son concours financier à hauteur de 141 840 € à la Mission Locale de Louviers-Val de Reuil-Andelle pour l'année 2024 au titre des actions qu'elle réalise sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

Dans le cadre de sa compétence obligatoire politique de la ville, la Communauté d'agglomération Seine-Eure participe financièrement au fonctionnement de la Mission Locale Louviers-Val de Reuil-Andelle.

Ayant une antenne à Louviers et Val de Reuil, la Mission Locale accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans afin de les aider dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Autour d'un accueil individualisé ou collectif, les conseillers de la Mission Locale informent, orientent,

conseillent ou accompagnent le jeune dans sa démarche.

Le chômage des jeunes de 16 à 25 ans pour le territoire de l'agglomération Seine-Eure est particulièrement élevé. Il représente plus de 20% de la demande d'emploi local. Les causes de ce chômage sont liées à un niveau de qualification en inadéquation avec le profil des emplois créés sur la zone ainsi qu'à des problématiques plus générales d'exclusion sociale (santé, logement, mobilité, culture, discriminations...).

L'objectif est de permettre à chaque jeune de bénéficier d'un parcours cohérent de formation et d'insertion. Il est aussi de garantir à tous un égal accès aux droits sociaux et à l'emploi en faisant reculer les pratiques discriminatoires et en veillant à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

La Mission Locale s'inscrit dans une logique d'intervention globale au service des jeunes et du développement local. Pour ce faire, elle offre à chaque jeune de moins de 26 ans sorti du système scolaire :

- un accueil, une écoute, une information de proximité,
- un accompagnement individualisé pour la construction de son parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- un soutien dans ses recherches d'emploi et dans ses démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté,
- une aide à la résolution de ses problèmes administratifs (documents administratifs, ressources...).

Représentant l'Agglomération au sein de la Mission Locale, Monsieur PIRÈS ne prend pas part au vote.

#### **VI/ DB 2024-39 - COHESIONS TERRITORIALES - Association P.I.M.M.S. Médiation Seine-Eure - Subvention 2024 - Convention - Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- approuve le versement d'une subvention de 120 000 € à l'association PIMMS Médiation Seine-Eure, au titre de l'année 2024, pour financer les frais de personnel, de formation des agents, ainsi que les charges de fonctionnement courantes afférentes ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention s'y rapportant.

L'association *Point Information Médiation Multi Services* (P.I.M.M.S. Médiation) Seine-Eure a ouvert ses portes fin 2008, sur la dalle de Val-de-Reuil et depuis fin 2010 également à Louviers. Depuis 2021, un PIMMS mobile est également mis en place pour aller au plus près des usagers dans les différents bassins de vie de l'Agglomération.

La réflexion menée autour de ces nouvelles offres de services a pris en compte l'intérêt d'avoir des équipements touchant l'ensemble de la population autour des 2 communes de Louviers et Val de Reuil. Ainsi, les PIMMS :

- accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives,
- sont des relais pour les entreprises partenaires (EDF-GDF, VEOLIA, SNCF...) sur le territoire,
- proposent des services de type « médiation sociale »,
- sont des relais d'information sur le développement durable,
- facilitent l'accès à l'administration électronique,
- offrent un espace disponible pour les partenaires,
- contribuent au lien social pour les populations fragiles.

Représentants de l'Agglomération au sein du PIMMS, Mesdames BENAMARA et TERLEZ ne prennent pas part au vote.

#### **VI/ DB 2024-40 - COHESIONS TERRITORIALES - Conseil départemental de l'accès au Droit**

## **(CDAD) - Participation financière pour l'année 2024 - Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- approuve la participation de l'Agglomération Seine-Eure au Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) ;
- accepte la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure au CDAD à hauteur de 7 600 € pour l'année 2024.

Le CDAD est un groupement d'intérêt public doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du Tribunal de grande instance d'Evreux.

La mission assignée au CDAD est de définir une politique d'accès au droit dans le département, piloter et coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit. A ce titre, il promeut des actions d'accès au droit et de prévention pour les publics défavorisés :

- en délivrant des informations générales sur les droits et les devoirs, oriente les publics vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits ;
- en organisant, au sein des Maisons de justice et du droit, des consultations gratuites de notaires, avocats, huissiers de justice ;
- en définissant et mettant en œuvre des actions de prévention jeunesse avec le film judiciaire de la jeunesse.

Représentante de la Communauté d'agglomération au sein du CDAD, Madame TERLEZ ne prend pas part au vote.

## **VII/ DB 2024-41 - CULTURE - Association *Dans le sens de barge* - Exposition "Amers remarquables" - Subvention - Convention - autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Bureau communautaire approuve le versement d'une subvention de 1 000 € au bénéfice de l'association *Dans le Sens de Barge* destinée à organiser son exposition « Amers remarquables ».

L'association *Dans le Sens de Barge* (DSB) prépare une exposition collective et itinérante intitulée « Amers remarquables » dans le cadre du festival *Normandie Impressionniste 2024*.

Le terme « d'amers », généralement utilisé dans le langage maritime, décrit des éléments bâtis ou naturels, souvent repeints, visibles à l'approche d'une côte et qui créent un repère pour calculer la trajectoire de navigation. Suivant ce concept et à partir de quatre séances de repérages en navigation sur la Seine, une soixantaine d'artistes imaginent chacun une proposition perceptible du fleuve. Il en résulte une collection d'amers artistiques possibles. Ces propositions seront exposées sur le chemin de halage, en bord de Seine, à partir de mai 2024.

*Dans le Sens de Barge* a choisi la commune de Poses pour y installer son exposition « Amers remarquables », sur le chemin de halage entre le Musée de la batellerie et le barrage afin de constituer un itinéraire passant par l'Office de tourisme, le musée de la batellerie et la Maison flottante du CNEAI. L'exposition sera visible du 16 mai (*Pierres en Lumières*) à la fin de l'été. Poses sera ainsi la première commune à accueillir l'exposition. Il faut également noter que d'autres villes (Amfreville-la-Mivoie, Le Havre et Conflans-Sainte-Honorine notamment) ont marqué leur intérêt pour recevoir ce projet.

En complément de l'exposition, qui animera le parcours de *La Seine à vélo* avec un point de vue original sur le fleuve, DSB propose la mise en place d'un programme d'actions culturelles :

- ateliers enfants (scolaires et centres de loisirs) sur la lecture de paysages ;
- conférences pour adultes et promenades dans le cadre, notamment, de *Pierres en Lumières* et *Nuit Blanche*.

L'association travaille de manière partenariale avec les acteurs locaux suivants :

- association de l'église de Saint-Quentin (exposition photo) ;

- association du Musée de la batellerie de Poses (exposition de l'artiste impressionniste Michel Niquet) ;
- festival *Les balades posiennes* - Musique et poésie ;
- mairie de Poses ;
- CNEAI / Maison Flottante.

#### VIII/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 18 avril 2024 :

Constitué de 23 délibérations, marqué par le vote du compte administratif 2023 et la première décision budgétaire modificative, cet ordre du jour n'appelle pas de remarque.

#### IX/ Questions diverses :

##### Travaux à Vironvay sur les candélabres de la D6015:

Madame LEFEBVRE évoque les travaux de changement des ampoules par des LEDS menés par la société BLONDEL. Menés au mépris des règles élémentaires de sécurité, ces travaux ont engendré un blocage de la circulation sur la D6015.

L'excuse fournie pour justifier cette intervention est la difficulté à obtenir les permissions de voirie dans les temps.

Monsieur MOGLIA confirme que les demandes sont fréquemment déposées la veille pour le lendemain ce qui, bien évidemment, n'est pas acceptable. Monsieur MOGLIA indique refuser cette façon de procéder et fait en sorte qu'elles soient instruites dans les délais.

Monsieur DUVÉRÉ précise à son tour que la Ville de Louviers a institué un délai de 15 jours pour étudier les dossiers. *« Si une entreprise ne le respecte pas, nous faisons cesser les travaux immédiatement car il en va de notre responsabilité, à moi en tant qu'adjoint et à François-Xavier en tant que Maire »* confirme-t-il.

Monsieur PICARD rappelle que les travaux sur les départementales traversant les agglomérations doivent faire l'objet d'un arrêté municipal.

##### Recours gracieux contre le vote du budget primitif 2024 :

Monsieur LEROY informe l'assemblée que Monsieur JAMET a intenté un recours gracieux contre le budget primitif 2024 qui a été voté à l'unanimité.

Faisant le parallèle avec les excellents chiffres du compte administratif, Monsieur LEROY estime ce recours *« particulièrement désagréable »*.

##### Château de Gaillon :

Monsieur LEROY indique que l'Agglomération a reçu le projet de bail emphytéotique par lequel l'Etat confie la gestion du château, pour 99 ans, à l'Agglomération.

La redevance annuelle d'occupation est fixée à 1 100 €.

Monsieur LEROY constate, non sans fierté, que ce bail sera le premier de ce type signé en France. A ce titre, l'Agglomération sera très regardée par ses partenaires. *« En attendant la signature officielle, les travaux ont commencé. Ils devraient se poursuivre durant deux ans. Nous ferons tout pour les inaugurer avant mars 2026 »* conclut-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 35.